

Elections...pas très professionnelles !!!

Depuis quelques mois, la DAP, le Ministère et le Secrétariat Général ce sont « soi-disant » mis en ordre de marche pour ces premières élections professionnelles dématérialisées.

Dans la pratique et tout comme c'était le cas lors des élections précédentes, nos instances ont une nouvelles fois attendues la dernière minute, pour se mettre vraiment en marche !

S'en suit une cacophonie générale avec une succession de réunions et visio-conférences à quelques jours parfois du scrutin, des consignes parfois peu claires ou très mal ventilés sur les DISP et les établissements, voire la nécessité de plusieurs saisines des Organisations Syndicales pour l'application de choses inscrites dans la circulaire e-vote !!

La DAP s'est pourtant fendue d'une « communication de façade » régulière, pour nous faire croire qu'elle accordait une particulière importance à ses élections professionnelles et qu'elle souhaitait la participation massive des personnels (sans doute dans l'espoir que tous ceux qui ont un esprit de contrariété marqué, ne vote pas ?), pourtant toutes ces belles paroles ne semblent pas correspondre à la réalité des terrains.

La réalité, ce sont des consignes mal passées, parfois au compte-goutte, des ordres, des contre-ordres dont résultent souvent du désordre et de l'incompréhension, de la part des OS et des agents. Enfin, il y a peu, on nous indiquait que le Secrétariat Général avait décidé qu'il n'était possible de détacher en ASA 15 qu'un seul agent sur toute la période de vote par soucis d'équité, alors que jusque-là, on nous avait dit le contraire en nous indiquant qu'en étant modéré sur les demandes (pas plus de deux détachés par jour), il n'y aurait pas de difficultés.

Pourtant, il s'agissait uniquement d'une question de bon sens, en détachant des gens qui étaient positionné en amont en RH, en ASA 15, pas d'impact sur les services, moins d'heures à rémunérer que si un agent est en ASA 13 ou 16 (car il lui faut aussi un remplaçant, un ASA 13 ou 16 ne pouvant être posé sur un RH), bref, **le meilleur compromis pour tous !!!**

De surcroit, à raison de 2 détachements en ASA 15/jour, sur 8 jours, cela faisait 16 personnels détachés, dès lors que le même agent ne peut bénéficier 2 fois de la mesure, l'organisation syndicale doit à minima disposer de 16 membres ou adhérents pouvant en demander le bénéfice !!!

DU 1^{er} au 8 décembre 2022, votez CGT Pénitentiaire !!

La CGT Pénitentiaire Grand Est :

secretaire.uicgt.grandest@gmail.com / 0680057649

Donc un petit syndicat à moins de 16 adhérents n'est pas en mesure de les fournir... où est l'équité là-dedans ?

Après toutes ces péripéties, qui ont entraîné pas mal d'incompréhension, comme nous l'évoquions plus tôt, **la CGT Pénitentiaire Grand Est** s'interroge :

- Quand l'Administration Pénitentiaire apprendra-t-elle de ses erreurs ? A vouloir toujours commencer les opérations électorales à la dernière minute, on ne fait rien de bon.
- Y a-t-il réellement une volonté d'amener les personnels à voter ? Ou au contraire, cette désorganisation est-elle feinte et/ou organisée, dans le seul but de décourager les électeurs et par conséquent de discréditer la légitimité syndicale ?
- La volonté d'équité de traitement entre les Organisations Syndicales est-elle vraie ? ***Et cette pseudo motivation n'est-elle pas destinée au contraire à favoriser certaines OS ayant sues montrer leur dévotion à l'Administration ces 4 années passées ? Quid d'une entrave de l'exercice du droit syndical ???***

Pour **la CGT Pénitentiaire Grand Est**, cette organisation et tous ces changements et consignes de dernière minute sont tous simplement inadmissibles de la part d'une institution comme la nôtre, quand bien même la dématérialisation s'impose à elle cette année. Il aurait simplement suffi de s'y prendre plus tôt et de ne pas tout faire à la dernière minute et dans l'urgence comme à l'accoutumée !!!

La CGT Pénitentiaire Grand Est espère qu'à l'avenir l'administration tiendra compte de ces erreurs passées, dans l'intérêt et par respect pour ses personnels et leur représentant syndicaux et n'inventera pas des règles qui tendent au déséquilibre, volontaire ou non, de la représentation syndicale.

La CGT Pénitentiaire Grand Est

Le 6 Décembre 2018, Votez la CGT Pénitentiaire!!!